

Animation bois-énergie

Sept recommandations du CIBE pour dynamiser le développement de la filière sur les territoires avec l'appui des animateurs bois-énergie

- **1** : Pour accompagner tous les porteurs de projets, financer l'expertise bois-énergie des animateurs de façon pérenne et directe
- **2** : Selon les contextes régionaux et nationaux, financer les démarches de prospection pour dynamiser les projets
 - o **2a** : ponctuellement, en fonction des objectifs de développement territoriaux
 - o **2b** : de réseaux de chaleur
 - o **2c** : vers l'ensemble des EnR (Énergies Renouvelables) thermiques
- **3** : Systématiser le soutien pérenne et direct au suivi et à la structuration de l'approvisionnement bois par les animateurs
- **4** : Systématiser le soutien pérenne et direct au suivi et à l'optimisation des installations bois en fonctionnement par les animateurs
- **5** : Homogénéiser la coordination régionale et nationale de l'animation
- **6** : **Coordination, expertise** (sur les installations et la connaissance de la ressource) **et prospection** : consolider le maillage de ces compétences par échelle et thématique d'action via une logique de financement ajustée
- **7** : **Optimiser l'usage des CCRt** (Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux) en s'appuyant sur l'animation bois énergie existante

Financés depuis le milieu des années 90 par les institutionnels (Délégations régionales de l'ADEME) et collectivités publiques (Conseils régionaux, départementaux), les animateurs bois-énergie **soutiennent et accompagnent, de façon neutre, le développement des filières bois-énergie territoriales** :

- en aval, aux côtés des **porteurs de projets de chaufferies** (collectivités, industriels, agriculteurs,...)
- en amont, auprès des **producteurs de combustibles bois**

Ils créent également le **lien indispensable entre ces acteurs** pour renforcer leurs interactions afin de développer des installations toujours plus performantes.

Les implications de ces 150 structures métropolitaines¹ a ainsi permis de **construire une vision globale détaillée du Parc des installations, des ressources en bois et acteurs en place**, au bénéfice des professionnels, bien sûr, mais aussi des institutionnels et collectivités (dans le cadre de leur politique de stratégies de développement des EnR et du suivi de l'atteinte de leurs objectifs).

Les actions des animateurs varient en fonction de leur échelle d'action, mais aussi de la maturité et du dynamisme de la filière bois-énergie en place pour optimiser leur efficacité et s'adapter au mieux aux besoins des professionnels et porteurs de projet.

1) Actions et compétences des animateurs bois-énergie

a) Soutien au développement des filières territoriales

i) Soutien aux projets de chaufferies

Par l'expertise sur la pertinence technico-économique

Après la sensibilisation du porteur de projet aux spécificités du bois-énergie, ils vont l'épauler tout au long de son projet en lui apportant des **renseignements techniques, économiques et administratifs**, mais aussi des informations sur les **acteurs locaux compétents** et sur les **modalités d'aides financières**. Ces appuis ont lieu pour tous les types de projets de **chaufferies automatiques dédiées** (hors particuliers) ou associées à un **réseau de chaleur**. Ces compétences sont renforcées par les retours d'expériences accumulées par les animateurs et les formations dont ils doivent bénéficier.

Pour que, sur l'ensemble des territoires métropolitains, **tout porteur de projet de chaufferie dédiée ou réseau de chaleur bois puisse être accompagné**, les actions des animateurs bois-énergie sont **à soutenir par les financeurs** (directions régionales ADEME, conseils régionaux,...) **en direct et de façon pérenne**. Ces actions nécessitent, en effet, une **grande expertise technico-économique sur les combustibles, les installations en réseau ou non, ainsi qu'une connaissance approfondie du territoire, compétences et connaissances qui ne peuvent s'acquérir et se conserver que grâce à des soutiens sur la durée**.

→Recommandation 1 : Pour accompagner tous les porteurs de projets, financer l'expertise bois-énergie des animateurs de façon pérenne et directe

¹ Liste complète disponible sur l'annuaire en ligne du CIBE : <https://cibe.fr/>

Par la prospection pour dynamiser les projets

Les projets de chaufferies sollicitent le soutien des animateurs de façon spontanée, dans le cas de filières locales matures, de professionnels établis, ainsi que d'un contexte économique et énergétique favorable. Cependant, dans d'autres situations (coût faible des énergies fossiles, périodes électorales, manque de fluidité des échanges au sein de la filière, ...), des **démarches de prospection peuvent s'avérer nécessaires**. Elles peuvent ainsi être ciblées :

- par type de projets (création ou extension de réseaux de chaleur)
- par secteur d'activité (industrie, médico-social,...)
- par zone géographique (EPCI,...)
- ...

Des **démarches de prospection** (dynamisation des projets de chaufferies dédiées ou en réseau) peuvent s'avérer pertinentes dans certains contextes défavorables au bois-énergie. Elles sont à **financer ponctuellement**, en impliquant éventuellement des structures moins expertes sur le sujet, mais **toujours en complémentarité avec les animateurs bois-énergie en place afin de pouvoir bénéficier de leur expertise, expérience et connaissance de terrain**.

L'idéal est d'associer des objectifs précis à atteindre (régionalisation des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ou PPE, par exemple) pour permettre de mieux définir les directions à prendre dans ce travail de prospection.

→ **Recommandation 2a : Financer ponctuellement les démarches de prospection pour dynamiser les projets en fonction des objectifs de développement territoriaux**

Plus spécifiquement, les animateurs sont **les plus à même de pouvoir confirmer la pertinence technico-économico-politique des projets de réseaux de chaleur identifiés** dans les outils et réflexions d'ordre « macro », tels que le "schéma directeur national des réseaux de chaleur 2030" (Via Sèva, SNCU, Manergy, ADEME – 2022) et l'étude « LIFE HEAT & COOL - Outil cartographique pour le potentiel régional de développement des réseaux de chaleur et de froid » (CEREMA – 2023).

Le CIBE suggère de **soutenir les animateurs bois-énergie en place, compétents sur les installations avec réseau de chaleur pour concrétiser leurs potentiels de développement** estimés via des études nationales « macro », notamment.

→ **Recommandation 2b : Financer les démarches de prospection pour dynamiser les projets de réseaux de chaleur selon les contextes régionaux et nationaux**

Enfin, dans une majorité des territoires métropolitains, depuis la mise en place des CCRT, l'analyse de la pertinence du bois-énergie s'élargit à celle d'autres EnR thermiques (géothermie, solaire thermique), voire aux conseils sur la rénovation énergétique. Pour cela, des formations complémentaires sont à suivre par les animateurs bois-énergie pour développer leur expertise dans ces domaines nouveaux.

L'évolution de la compétence « bois-énergie » vers l'ensemble des EnR thermiques est très favorable pour la prise en compte des projets dans toute leur globalité. Le CIBE suggère donc de systématiquement impliquer les animateurs dans les démarches de prospection sur l'ensemble des autres EnR thermiques pour aller vers une réelle complémentarité des EnR, voire vers la maîtrise de l'énergie (rénovation).

C'est une analyse partagée par le Ministère de la Transition Énergétique en février 2023 dans son dossier « Géothermie : un plan d'actions pour accélérer » (action 5 sur l'animation régionale).

→ Recommandation 2c : Financer les démarches de prospection pour dynamiser les projets selon les contextes régionaux et nationaux vers l'ensemble des EnR thermiques

ii) Mobilisation du bois énergie

Le bois-énergie est une EnR pour laquelle l'approvisionnement est un enjeu majeur et spécifique. Cette question est toujours prégnante sur les territoires et les attentes nationales se renforcent notamment en termes de traçabilité et qualité (transposition de la directive « RED II », Sortie du Statut de Déchet des emballages en bois et des déchets verts,...) de cette ressource.

Par le suivi des ressources et des fournisseurs de son territoire

Les animateurs construisent leurs actions au cœur de leur filière locale et sont amenés à connaître chaque approvisionneur, chaque gisement de combustible sur leur territoire : forestier, mais aussi hors forêt, issu de l'industrie du bois et des bois en fin de vie. Ils sont donc au fait des différentes ressources, des process de production et modes de livraison en cours pour les installations en place et potentiels pour celles à venir. Ils orientent ces professionnels vers la **production d'un combustible en qualité** (certification, normalisation, charte,...) **et quantité adéquates** pour répondre aux besoins et spécifications des installations en place et projets à venir.

Par l'information auprès des porteurs de projets

Les animateurs sont en capacité d'informer les porteurs de projet de chaufferie sur les **ressources locales, leurs caractéristiques, mais aussi sur les fournisseurs en place**. Ils adaptent leurs réponses en fonction des besoins du maître d'ouvrage car la diversité des technologies de convoyage et de combustion des chaudières amène à différents formats de combustibles (granulés, plaquettes fines et sèches, broyats), ainsi que d'origines (forestières, bois en fin de vie,...).

Pour que, sur l'ensemble des territoires métropolitains, **tout porteur de projet de chaufferie dédiée ou réseau de chaleur bois soit informé de façon précise sur les possibilités d'approvisionnement local**, les actions des animateurs bois-énergie, qui nécessitent une **grande expertise technico-économique et une connaissance approfondie des ressources du territoire**, sont à **soutenir par les financeurs** (directions régionales ADEME, conseils régionaux,...) **en direct et de façon pérenne pour des actions efficaces car de long terme**.

→ Recommandation 3 : Systématiser le soutien pérenne et direct au suivi et à la structuration de l'approvisionnement bois par les animateurs

b) Suivi du Parc des installations et partage de la vision globale de la filière

Une fois les projets concrétisés, les animateurs s'impliquent dans le **suivi du Parc des installations**. Celui-ci peut aller de la simple vérification du fonctionnement de la chaudière et diffusion d'informations aux maîtres d'ouvrage sur les évolutions réglementaires à anticiper, à un appui technique plus poussé (suivi sur les premières années de fonctionnement pour l'attribution du solde des subventions, soutien à l'optimisation des installations sur le plus long terme, satisfaction des maîtres d'ouvrage, consommation réelle d'énergie, qualité du combustible,...).

Les enjeux du renforcement de ce suivi sont :

- la précision de l'atteinte des **objectifs de développement régionaux, nationaux** (PPE) du bois-énergie collectif et industriel et le soutien à l'anticipation de l'avenir pour l'État, l'ADEME et les collectivités territoriales
- l'estimation **des besoins en ressource bois** et ainsi l'identification des volumes disponibles potentiellement pour les autres modes de valorisation du bois (bois d'industrie, mais aussi biogaz,...)
- le respect des contraintes grandissantes sur le fonctionnement de ces installations, notamment sur la diminution des **émissions gazeuses**

Pour répondre à ces enjeux, l'**implication des animateurs dans le suivi et l'optimisation du Parc des installations en place devrait être systématisée via leur convention de financement (pérenne et directe)**. Le CIBE pourrait être acteur dans l'organisation de la transmission de ces compétences aux animateurs.

→ Recommandation 4 : Systématiser le soutien pérenne et direct au suivi et à l'optimisation des installations bois en fonctionnement par les animateurs

c) Coordination de l'animation régionale et nationale

Depuis 2010, au niveau national, le CIBE fait connaître et consolide ce réseau d'animateurs via le développement de ses compétences / connaissances (centralisation et synthèse des bonnes pratiques, partage d'expériences, mutualisation d'outils, de veille technique et réglementaire,...).

Ce type de coordination est également largement mis en place au niveau régional pour optimiser l'animation territoriale.

Le travail en réseau est indispensable pour faciliter la mutualisation des outils et l'optimisation des démarches, l'accès aux informations pertinentes sur l'actualité réglementaire, économique, politique et retours d'expériences. Cela passe par une **coordination nationale et régionale de l'animation à homogénéiser sur l'ensemble des régions** et, éventuellement, pour chacune des EnR thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique) (cf. recommandation 6).

→ Recommandation 5 : Homogénéiser la coordination régionale et nationale de l'animation

2) Structures porteuses

a) Témoins d'un ancrage territorial

Le CIBE dénombre autour de 150 structures² qui mettent en place l'animation bois-énergie. Elles ont des profils variés et sont en lien avec l'énergie (Associations « énergies renouvelables », Syndicats d'énergie, Agences Locales de l'Énergie et du Climat) avec les ressources (Interprofession bois/forêt, Associations de Communes forestières, Associations issues au milieu agricole, Parcs naturels régionaux), voire avec les institutions territoriales (Chambres consulaires, Département/Région). Ces professionnels expérimentés en place pour certains depuis plus de 30 ans, ancrés dans le territoire, permettent aux professionnels et institutionnels de bénéficier d'une connaissance fine des différents acteurs et des spécificités de leurs territoires : Quelles ressources bois historiques et futures ressources potentielles ? Quels élus précurseurs pour la mise en place d'installation ? Quels EPCI ayant des objectifs EnR à atteindre dans les années à venir ?...

Or, on observe, ces dernières années, un recul des structures historiques au profit de syndicats d'énergie et autres collectivités (cf. figure 1). Une grande part de ces syndicats ou collectivités (partie hachurée en bleu sur la figure 1) se sont engagées en tant qu'opératrices de Contrat Chaleur Renouvelable territorial (ou CCRT, nouvel outil de financement de l'ADEME depuis 2016) en faisant le choix de gérer l'animation en direct. Ces syndicats/collectivités, nouvellement impliqués dans l'animation et donc peu expérimentés dans le domaine, n'ont ainsi pas fait appel au réseau des structures historiques en place, compétentes et intégrées localement. Cela a pu amener à une fragilisation des structures d'animation en place, d'où un usage des CCRT à optimiser (cf. recommandation 7) pour renforcer l'animation en bénéficiant du maillage et de l'expertise existante.

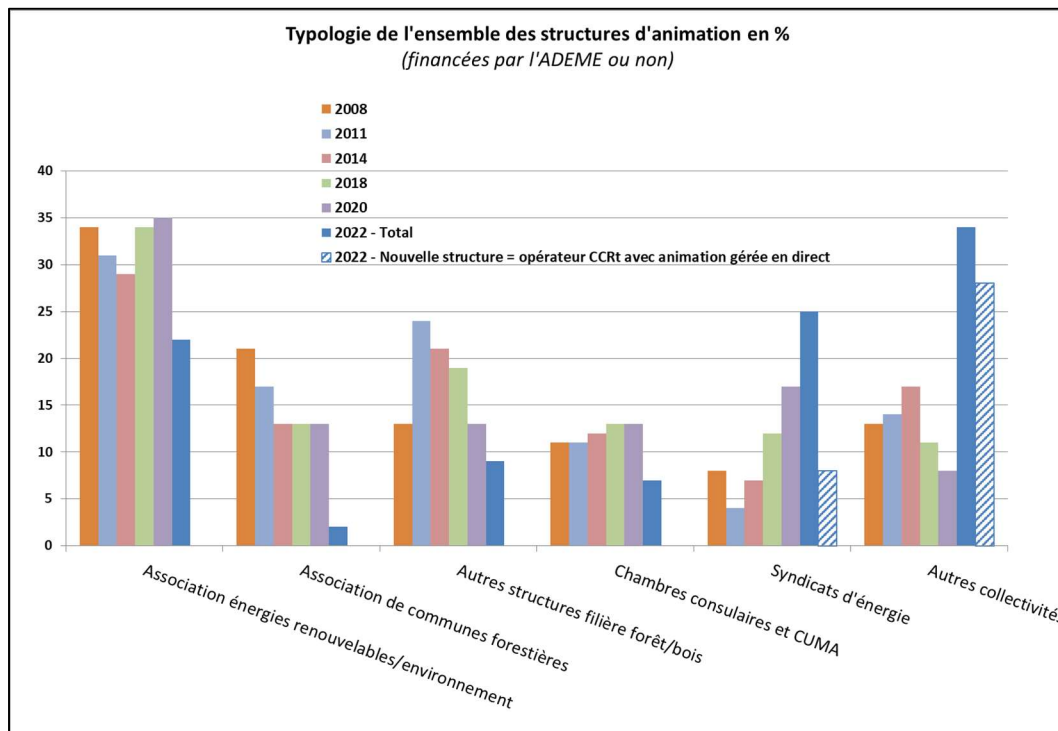


Figure 1 : Graphique présentant l'évolution du profil des structures d'animation bois-énergie de 2008 à 2022 (source : CIBE)

² Liste complète disponible sur l'annuaire en ligne du CIBE : <https://cibe.fr/>

b) Structures au sein d'un maillage efficient

Après plus de 30 ans d'animation bois-énergie sur le territoire métropolitain, on observe sur le terrain, une convergence de son organisation vers un maillage efficient de compétences par échelle géographique et thématique comme illustré dans la figure 2.

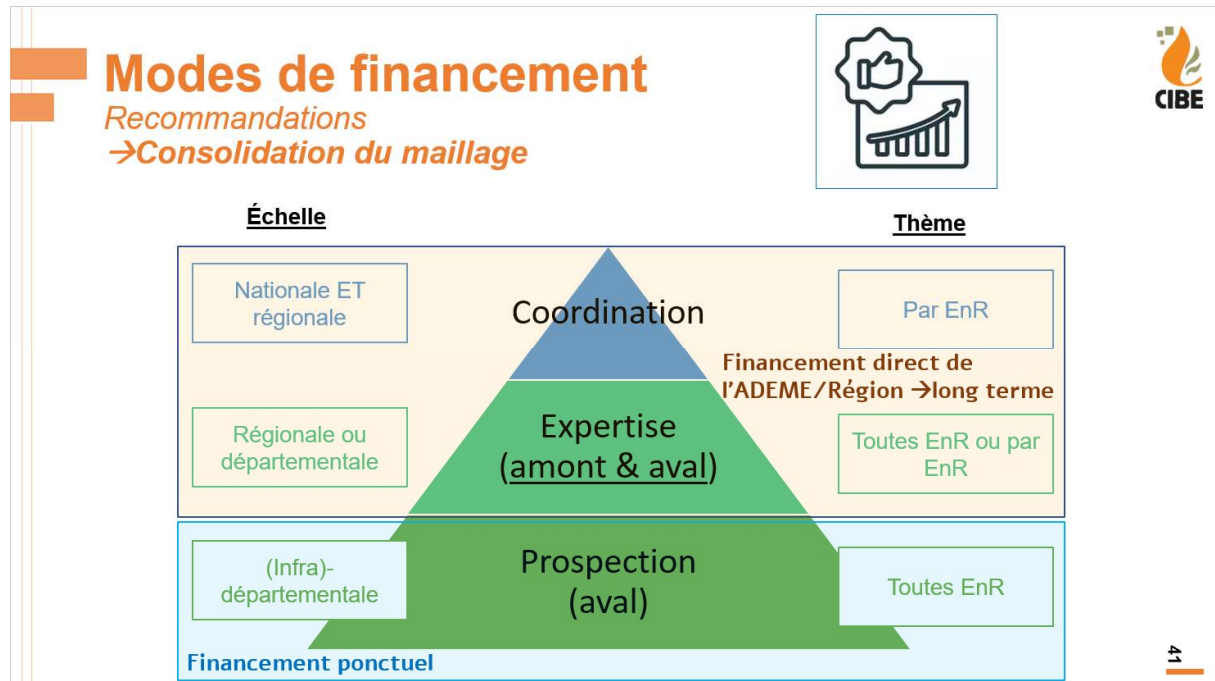


Figure 2 : Extrait d'un support présentant le maillage de l'animation (bois-énergie) suggéré par la CIBE pour une bonne articulation des structures et actions sur chaque territoire (avril 2023)

Le CIBE recommande donc, sur la base de ce maillage efficient, de **renforcer ou mettre en place des financements** qui permettent d'assurer :

- « **Expertise** » et « **Coordination** » sur chaque territoire pour chaque porteur de projet de façon pérenne
- « **Prospection** » plus ponctuellement et selon le contexte, via les **CCRt** notamment (cf. recommandation 7)

Ces financements doivent permettre de prendre en charge le temps de travail des animateurs, mais aussi toutes les dépenses connexes dont ils dépendent (frais administratifs, fournitures, matériel informatique, ...).

→ **Recommandation 6** : **Coordination, expertise (sur les installations et la connaissance de la ressource) et prospection** : consolider le maillage de ces compétences par échelle et thématique d'action via une logique de financement ajustée

Le **Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)** est un outil de dynamisation de la prospection à mettre au service de l'animation en place en :

- Favorisant son portage par les structures d'animation existantes quand elles le peuvent et le souhaitent
- Suggérant aux nouveaux opérateurs d'impliquer les animateurs en place pour la mise en place de l'animation (prospection) mais aussi pour leur expertise technique sur les ressources en place sur le territoire (amont) et les installations (aval)
- Évitant la gestion directe de l'animation par de nouveaux opérateurs

→ **Recommandation 7** : Optimiser l'usage des CCRt (Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux) en s'appuyant sur l'animation bois énergie existante

3) Conclusion

La France métropolitaine bénéficie d'un **réseau d'animation bois-énergie historique, compétent, intégré et adapté aux territoires**. Il est ainsi connu et reconnu pour son expertise que ce soit pour des projets de chaufferies dédiées ou de réseaux de chaleur par les institutionnels, collectivités, professionnels et maîtres d'ouvrage locaux.

Il s'agit d'un réseau dont le **maillage est à renforcer** pour encore plus d'efficacité, et pour pouvoir répondre aux objectifs de développement locaux et nationaux. Ce maillage doit rester adapté et coordonné entre les différents périmètres et types d'action à mener sur les territoires.

Le CIBE reste aux côtés de l'ADEME et des acteurs de la filière pour préciser une feuille de route collective d'actions complémentaires afin d'optimiser l'animation en vue d'une « massification » des nouveaux réseaux de chaleur notamment et plus généralement de l'atteinte des objectifs français de développement du bois-énergie, voire des EnR !